



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Réforme des diplômes de la filière JEPS

Question écrite n° 18106

Texte de la question

M. Quentin Bataillon attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse à propos de la réforme en cours des diplômes de la filière professionnelle et plus particulièrement sur le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport. Cette filière professionnelle forme plusieurs milliers de jeunes par an et représente un vivier de recrutement structurant pour les clubs sportifs, pour les salles de remise en forme ou bien encore pour les structures accueillant des jeunes publics. 50 000 professionnels sont concernés par ce diplôme sur le territoire national. La réforme des diplômes de la filière découle de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et impose la construction des diplômes en « blocs de compétences ». Cependant, le calendrier d'application et de concertation interroge compte tenu de l'ampleur des changements annoncés. Ainsi, M. le député souhaite connaître les délais prévus pour la concertation des syndicats représentatifs de la filière, le calendrier prévu pour la réforme ainsi que les décisions qui ont été actées à ce stade. Il alerte également sur la prise en charge financière du coût de la formation : un soutien qui ne s'étendrait pas sur les deux années peut entraîner nombre d'associations et d'étudiants dans la difficulté, voire en rupture de cursus. Il souhaite avoir des précisions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Quentin Bataillon](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18106

Rubrique : Examens, concours et diplômes

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2024](#), page 4162

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)